



---

## Délibération n°AD/170423/A/4

---

L'assemblée départementale,  
réunie en l'Hémicycle Gérard Saumade - Hôtel du Département - Montpellier le 17 avril 2023  
sous la présidence de Monsieur Kléber Mesquida Président du conseil départemental

**Objet :** Convention de partenariat pluriannuelle 2023-2025 entre le Département de l'Hérault et le CAUE de l'Hérault

**Rapporteur :** Madame Patricia Moullin-Traffort

**Présents :** Monsieur Jean Almarcha, Monsieur Jérôme Boisson, Monsieur Brice Bonnefoux, Madame Manar Bouda, Madame Véronique Calueba, Monsieur Jean-Franck Cappellini, Madame Michelle Cassar, Madame Zita Chelvi-Sandin, Monsieur Sébastien Cristol, Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Jean-Luc Falip, Madame Julie Garcin Saudo, Monsieur Vincent Gaudy, Monsieur Jean-Louis Gely, Madame Paulette Gougeon, Madame Corinne Gournay Garcia, Madame Gabrielle Henry, Madame Marie Hirth, Madame Audrey Imbert, Madame Michèle Lernout, Madame Gaëlle Lévêque, Madame Jacqueline Markovic, Monsieur Denis Marsala, Monsieur Jacques Martinier, Monsieur Kléber Mesquida, Monsieur Cyril Meunier, Madame Nicole Morère, Monsieur Christophe Morgo, Madame Patricia Moullin-Traffort, Monsieur Jérôme Moynier, Madame Marie Passieux, Monsieur Yvon Pellet, Madame Marie-Pierre Pons, Madame Sylvie Pradelle, Monsieur Jean-Louis Respaud, Monsieur Jacques Rigaud, Monsieur Gilles Sacaze, Madame Séverine Saur, Monsieur Jean-François Soto, Madame Claudine Vassas Mejri, Monsieur Philippe Vidal, Madame Patricia Weber, Madame Karine Wisniewski, Madame Nicole Zenon.

**Excusés avec procuration :**

Monsieur Gabriel Blasco à Madame Véronique Calueba, Monsieur Renaud Calvat à Madame Jacqueline Markovic, Madame Marie-Emmanuelle Camous à Monsieur Gilles Sacaze, Monsieur Rachid El Mouddeh à Monsieur Sébastien Cristol, Monsieur Sébastien Frey à Madame Marie-Christine Fabre de Roussac, Monsieur Jérôme Lopez à Madame Michèle Lernout.

**Excusés :**

**Absents :**

Le Président ayant constaté le quorum,

Association à but non lucratif, créée par la loi sur l'Architecture (loi n°77-2 du 3 janvier 1977 et décret n°78-172 du 9 février 1978) et mise en place, pour le département de l'Hérault, par le Conseil départemental en 1979, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation des collectivités et du public dans ces domaines.

Dans ce cadre, le CAUE apporte au Département son appui technique sur les politiques départementales. Les modalités de son intervention sont définies dans une convention de partenariat. Réciproquement, le Département soutient financièrement les actions du CAUE à destination des collectivités, du public et des professionnels de l'aménagement et de la construction.

Pour les 3 années à venir, 2023 à 2025, la convention de partenariat avec le CAUE a été travaillée de façon à faire apparaître les enjeux partagés et les objectifs communs, définis au sein des 13 engagements du Président, notamment grâce aux politiques départementales plus spécifiques suivantes :

- Le Schéma départemental pour un tourisme durable & responsable 2022-28 / Hérault Tourisme
- Hérault Ingénierie pour l'assistance des communes au titre des solidarités territoriales
- Hérault littoral
- Hérault Culture et le schéma culturel 2023-2024
- Le Parcours d'Education Artistique et Culturelle et les projets artistiques
- Les Orientations d'Aménagement Départementales et l'environnement, pour accompagner les collectivités vers des Documents d'urbanisme plus qualitatifs et prenant en compte les enjeux relatifs au changement climatique, à la transition écologique et la sobriété
- Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (ENS) 2023 - 2028
- Le Plan départemental de l'habitat et son observatoire
- Le Projet Route Durable

Et

- Le Syndicat Hérault Energies pour accompagner les collectivités vers la transition et la sobriété énergétique

Par conséquent, il est proposé d'établir une convention pluriannuelle pour définir les modalités du partenariat entre le Département et le CAUE de l'Hérault selon 5 axes thématiques :

- Axe thématique 1 : La gouvernance de la convention, en matière d'animation et d'outils
- Axe thématique 2 : Accompagnement des collectivités en matière d'équipements publics, d'espaces publics et de traversée urbaine, mais aussi d'urbanisme et de prospective
- Axe thématique 3 : Formation, information et sensibilisation auprès des collectivités - professionnels et élus en matière d'espaces publics, de traversées urbaines et de patrimoine arboré
- Axe thématique 4 : Contribution au renforcement de l'attractivité territoriale sur plusieurs sujets - paysages et vulnérabilité face au changement climatique, routes durables, œnotourisme, conchyliculture, campings, gîtes départementaux.
- Axe thématique 5 : Sensibilisation à l'architecture, au patrimoine et au paysage

### **Après en avoir délibéré**

L'Assemblée départementale décide à l'unanimité, étant précisé que Julie Garcin-Saudo ne prend part ni au débat ni au vote :

- d'approuver la convention de partenariat à passer entre le Département de l'Hérault et le CAUE pour les années 2023 à 2025 ;
- d'autoriser le Président du Conseil départemental à signer, au nom et pour le compte du Département, la convention de partenariat avec le CAUE ainsi que tous documents nécessaires à l'exécution de ces décisions.

Signé :

**Le Président du Conseil Départemental,**

**Kléber MESQUIDA**

Réceptionné par la préfecture le	: 18 avril 2023
Publié et certifié exécutoire le	: 18 avril 2023
Certificat de télétransmission	: 034-223400011-20230417-305388-DE-1-1



## Convention de partenariat pluriannuelle 2023 – 2025 entre le département de l'Hérault et le CAUE de l'Hérault

Entre

Le Département de l'Hérault - Conseil départemental de l'Hérault, domicilié Hôtel du Département - Mas d'Alco - 1977, Avenue des Moulins - 34087 Montpellier Cedex 4, représenté par Monsieur Kléber Mesquida, Président en exercice,

ci-après désigné le Département,

et

Le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement de l'Hérault, représenté par sa Présidente, Madame Julie Garcin Saudo, agissant en cette qualité,

ci-après désigné le CAUE de l'Hérault,

Il a été préalablement exposé ce qui suit :

Association à but non lucratif, créée par la loi sur l'Architecture (loi n°77 -2 du 3 janvier 1977 et décret n°78-172 du 9 février 1978) et mise en place, pour le département de l'Hérault, par le Conseil Général en 1979, le Conseil d'Architecture, d'Urbanisme et de l'Environnement (CAUE) a pour mission de promouvoir la qualité de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et de développer l'information, la sensibilité et l'esprit de participation du public dans ces domaines.

### Article 1 : Objet

La présente convention a pour objet de formaliser les modalités du partenariat entre le Département et le CAUE de l'Hérault. Il s'agit de définir un partenariat et les objectifs partagés correspondants aux priorités départementales des trois prochaines années.

### Article 2 : Durée

La présente convention est conclue pour une période de trois ans à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2023.

### Article 3 : Missions statutaires du CAUE

Les missions du CAUE sont définies par la loi sur l'architecture :

- . Informer et sensibiliser le grand public pour développer sa culture dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et de l'environnement et favoriser ainsi sa participation éclairée à l'élaboration de son cadre de vie;
- . Conseiller les particuliers sur les projets de construction ou de réhabilitation de leur habitat afin que ces projets s'inscrivent avec harmonie dans le cadre de vie collectif et dans le respect des territoires et des ressources naturelles ;
- . Conseiller les élus et maîtres d'ouvrage, les communes et groupements de communes dans tout projet d'urbanisme, d'aménagement, de construction de logements et d'équipements publics, de traitement d'espaces publics, d'extension urbaine, de revitalisation de centres urbains, de protection et de valorisation du patrimoine, mais aussi dans la gestion quotidienne du développement urbain et dans leur souhait d'associer les habitants ;
- . Former et informer les élus et professionnels des collectivités territoriales pour enrichir leur réflexion et leur donner des outils, utiles dans leurs prises de décision, dans la définition et la conduite de leurs projets ;

. Former également l'ensemble des professionnels de l'aménagement aux spécificités des territoires et aux démarches respectueuses de leur identité.

Dans ce cadre, le CAUE apporte au Département son appui technique sur les politiques départementales concernées.

#### **Article 4 : Le priorités départementales**

##### **Les 13 engagements portés par le Président du Département**

La présente convention s'inscrit dans ces engagements pour un **Hérault Solidaire et Ecologique** :

- 1°: Des maisons départementales de santé
- 2 : Territoires zéro chômeur de longue durée
- 3°: Contrat d'accompagnement personnalisé pour les jeunes
- 4°: L'émergence des Tiers Lieux
- 5 : Territoires numériques éducatifs
- 6°: 100% de produits bio et labellisés dans les cantines
- 7 : Un Plan Alimentaire Territorial
- 8 : Les espaces naturels sensibles
- 9 : Routes durables, pistes cyclables et aide à l'achat de vélo électrique
- 10 : Equipements publics éco- responsables
- 11 : Hérault numérique Très Haut débit
- 12 : Hérault littoral
- 13 : Hérault irrigation

Les politiques départementales en lien avec la présente convention, que l'on peut citer plus particulièrement sont les suivantes :

#### **Schéma départemental pour un tourisme durable & responsable 2022-28 / Hérault Tourisme**

Au travers la démarche de l'Oenotour de l'Hérault, de l'animation des Grands Sites de France, du développement des activités de pleine nature, le Département s'est illustré par la mise en œuvre d'une politique engagée en faveur d'un tourisme respectueux des habitants et de notre territoire. Néanmoins, le contexte environnemental, le changement climatique et la raréfaction des ressources en eau, impose une évolution de paradigme en faveur d'une nouvelle économie touristique.

Voté le 14 novembre 2022, le « **Schéma Départemental pour un tourisme durable et responsable** » se décline en 4 axes (et 16 actions) :

- Axe 1** - Adapter l'économie touristique aux évolutions climatiques et aux enjeux environnementaux
- Axe 2** - Mieux organiser la diffusion des flux, préserver les sites et créer les conditions pour le développement de mobilités touristiques décarbonées
- Axe 3** - Répondre aux nouveaux enjeux des marchés et garantir une qualité de la chaîne d'offres et de services
- Axe 4** - Adapter la gouvernance collective aux nouveaux défis de transition et de durabilité

La dimension paysagère ainsi que les actions concourant à la préservation de la ressource constitueront la base des interventions du CAUE. Un appui technique du CAUE en fonction des besoins identifiés dans le cadre de la mise œuvre opérationnelle des actions inscrites au titre du schéma (cf. plan pluriannuel) pourra être sollicité de manière ponctuelle.

Au titre du tourisme, l'action menée par le CAUE concernera plus particulièrement l'axe 1 : « *s'adapter aux évolutions climatiques et aux enjeux environnementaux* » au niveau duquel s'inscrit la stratégie Hérault littoral ainsi que l'action 8 du schéma : « *Consolider nos filières prioritaires et les adapter aux nouveaux défis* ».

L'appui à la filière l'œnotouristique ainsi que la démarche Grands Sites et Patrimoine en lien avec le service Tourisme et les démarches Routes Durables, se poursuivront de manière classique sans avoir recours à de nouveaux AAP (Appel à Projets).

Ainsi, le CAUE soutiendra les actions permettant de renforcer l'identité territoriale viticole de l'Hérault. Il évaluera un cadre d'intervention similaire pour les établissements liés à la conchyliculture, ainsi que pour les gîtes d'étape associés à la voie Passa Méridia.

### Hérault Ingénierie

Le Département, chef de file des solidarités territoriales est le premier financeur des projets des communes et des EPCL, notamment dans le domaine de l'aménagement des espaces publics et du cadre de vie.

En 2018, afin d'accompagner les territoires les plus ruraux dans la réalisation de ces projets, le Département a créé une Agence Technique Départementale dénommée Hérault Ingénierie qui apporte à ses adhérents une assistance technique, notamment sous la forme d'une assistance à maîtrise d'ouvrage.

Le Département et le CAUE travaillent pour développer une offre d'ingénierie coordonnée, en lien avec l'ensemble des membres du Groupe Hérault Territoires.

### Hérault Littoral

Afin de répondre au mieux à l'importance des enjeux présents et à venir, le Département souhaite renforcer son action autour d'une stratégie d'intervention qui couvre l'ensemble des thématiques concernées : économie, aménagement, environnement et risques, action sociale, culture et loisirs.

Hérault Littoral s'articule autour de six engagements forts et d'un projet d'envergure, la Maison du Littoral :

- **Engagement 1** : Concilier la préservation de l'environnement, la gestion des risques littoraux et l'attractivité du territoire dans l'aménagement du littoral,
- **Engagement 2** : Développer l'économie du littoral en l'adaptant au changement climatique,
- **Engagement 3** : Favoriser l'accès au littoral pour tous,
- **Engagement 4** : Renforcer le caractère maritime de notre territoire, sensibiliser et mobiliser autour des richesses et des enjeux du littoral,
- **Engagement 5** : Préserver les équilibres entre littoral et arrière-pays,
- **Engagement 6** : Mettre en place les conditions de réussite et du changement pour une politique littorale à long terme.

Ces engagements sont déclinés au travers 36 fiches actions. Le CAUE sera amené à collaborer avec le Département sur plusieurs d'entre elles.

Le concours « **Habiter le littoral, demain !** » a été conçu pour faire pédagogie auprès des divers acteurs et utilisateurs du littoral. Le choix de la ville de Frontignan et notamment du site des Hierles, est le fait d'une convergence de visions. Il s'agit d'un travail collectif ancien entre la ville et le Département sur le trait de côte, une volonté politique commune entre les élus de la ville et les élus du Département, de porter un projet pédagogique et innovant autour d'un mode de vie adapté aux effets du changement climatique.

Dans sa préparation, le programme du concours a fait l'objet d'un partenariat multi acteurs (Département, Ville de Frontignan, Etat, Région) où le CAUE est partie prenante.

A ce jour, la remise des prix par le Président du Département, le Maire de Frontignan et la Présidente du CAUE34 a eu lieu le 6 février 2023. Cette remise des prix en présence des lauréats et de nombreux médias a été l'occasion de poursuivre les fins démonstratives en matière de solutions et pédagogiques du projet.

### Les Orientations d'Aménagement Départementales (OAD)

Le Département est régulièrement sollicité en tant que Personne Publique Associée (PPA) (art L132-7 du Code de l'urbanisme), pour formuler des avis sur les PLU, les PLUi et les SCOT. Au-delà de l'aspect réglementaire de ces avis, le Département accompagne les territoires afin de prendre en compte les enjeux d'aménagement, d'urbanisme, de développement durable, du changement climatique et de résilience. Il conseille les collectivités sur les diverses procédures d'urbanisme à engager, en matière de documents et de projets.

Ainsi, le Département exprime grâce aux **Orientations d'Aménagement Départementales (OAD)** sa vision du développement, de l'aménagement du territoire et de la préservation des espaces, dans les documents d'urbanisme. Ceci permet d'asseoir sa contribution en tant que PPA, aux projets de développement concernés par son périmètre d'actions. Les orientations d'aménagement ont pour objectif de consolider l'appui technique nécessaire à la formalisation des avis et des conseils. Elles permettent également l'expression d'une réflexion collective utile à une approche transversale et systémique de l'aménagement du territoire et de conforter l'organisation du partage des données et des connaissances déjà existantes. Enfin elles donnent une meilleure lisibilité aux questions d'un aménagement par domaine de compétences.

C'est dans ce cadre que l'action du CAUE permettra d'enrichir profondément ces orientations grâce à l'apport d'une expertise métier et d'un regard transversal sur les projets.

### **Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS) 2023 - 2028**

Les Espaces Naturels Sensibles (ENS) constituent le socle de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, des paysages et de la biodiversité du Département.

Actuellement, ce sont plus de 9 400 ha d'ENS qui sont préservés grâce au Département. Pour la plupart aménagés et tous ouverts gratuitement au public, ces sites sont gérés pour permettre la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages, les activités de pleine nature, le maintien d'activités pastorales traditionnelles, la préservation contre l'incendie et l'étalement urbain.

Le Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles 2019-2021 a eu pour objectif d'établir un bilan de la politique ENS, de faire ressortir les enjeux du territoire et de définir un plan d'actions prenant en compte les enjeux environnementaux.

Fort de ces trois années écoulées, le Département a aujourd'hui pour ambition de poursuivre et de renforcer le travail déjà engagé lors du précédent schéma pour préserver les paysages, la biodiversité et la ressource en eau tout en s'adaptant aux nouveaux grands enjeux d'aujourd'hui que sont : le changement climatique, la crise sanitaire et les impacts des conflits internationaux (suffisance et autonomie alimentaires en lien avec le Projet Alimentaire Territorial - PAT).

Le **Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles (SDENS)** pour la période **2023-2028** traduit cette volonté.

Construit autour de trois orientations, le schéma est décliné en cinq axes, eux-mêmes déployés en seize actions :

- **Orientation 1** : Les ENS, facteurs de développement équilibré des territoires
- **Orientation 2** : Les ENS supports d'activités et outil d'attractivité des territoires
- **Orientation 3** : Les ENS, vecteurs de lien social pour l'ensemble des publics

### **Le Plan départemental de l'habitat et son observatoire**

Approuvé le 16 novembre 2020 pour une durée de 6 ans, le deuxième **plan départemental de l'habitat (PDH)** est élaboré conjointement par l'Etat et le Département, en concertation avec les territoires. Sur la base d'un diagnostic du fonctionnement des marchés du logement dans le département et au vu des évolutions socio-économiques (en intégrant notamment les PLH lorsqu'ils existent), il définit les grandes orientations d'une politique concertée pour les six années à venir. Dépourvu d'effets juridiques, il est un document de référence qui vise une cohérence entre les politiques de l'habitat et les politiques sociales et entre les politiques locales entre elles.

Il est muni d'un dispositif d'observation, l'**ODH** (Observatoire Départemental de l'Habitat) piloté par l'Etat et le Département. Outil partenarial et mutualisé avec les EPCI adhérents, il poursuit ainsi deux visées :

- Suivre et évaluer les orientations du PDH ;
- Accompagner les territoires dans le déploiement de leurs politiques de l'habitat.

Ses principales missions et objectifs sont de :

- Recueillir, fiabiliser, traiter, analyser les données relatives au logement et à l'habitat ;
- Être un lieu de diffusion de connaissance sur l'habitat ;
- Être un lieu d'échanges entre les acteurs du logement et de l'habitat.

Une convention de partenariat entre les pilotes de l'ODH et l'ADIL34 (association départementale pour l'information sur le logement) inclut la production de trois notes annuelles sur les marchés immobiliers. C'est dans le cadre d'une de ces notes que se situera l'intervention du CAUE : un regard croisé entre l'approche statistique de l'ADIL et l'approche qualitative du CAUE qui viendra nourrir une note dont la thématique sera choisie conjointement et proposée au comité de programmation de l'ODH.

### Le Projet Route Durable

Le Pôle Routes et Mobilités est plus particulièrement mobilisé sur l'engagement n°9 « **Route Durable** », à travers un plan d'actions pluriannuel qui constituera sa feuille de route à l'horizon 2028. Orienté sur les métiers et les missions du pôle, le comité de direction du PRM a souhaité que ce plan d'actions s'adosse au « Pacte d'Engagement des Acteurs des Infrastructures de Mobilités » approuvé par l'assemblée départementale et signé par les partenaires le 13 avril 2021. Ce nouveau projet « Route Durable » a l'ambition de d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les infrastructures routières et cyclables en lien avec la transition écologique et climatique, la transition numérique, tout en étant particulièrement attentif à l'écoute du citoyen et de l'utilisateur. Ce plan d'actions est structuré autour de 4 Thèmes regroupant 60 actions :

**THÈME 1 : DES INFRASTRUCTURES INSCRITES DANS LES TRANSITIONS CLIMATIQUE ET ÉCOLOGIQUE**

**THÈME 2 : DES INFRASTRUCTURES INSCRITES DANS LA TRANSITION NUMÉRIQUE**

**THÈME 3 : DES INFRASTRUCTURES CONÇUES ET GÉRÉES À L'ÉCOUTE DES CITOYENS**

**THÈME 4 : DES LEVIERS DE MISE EN ŒUVRE POUR GARANTIR LA RÉUSSITE**

Le CAUE sera amené à collaborer avec le Département sur plusieurs d'entre elles, plus particulièrement sur la thématique des transitions climatique et écologique.

### Hérault Culture et le schéma culturel 2023-2024

La Culture est une des priorités des politiques publiques départementales. **Le Schéma de la Direction de la Culture adopté en avril 2023** décline de nombreuses actions à destination de toutes les héraultaises et de tous les héraultais, sur l'ensemble du territoire.

Le Département s'engage dans une transition audacieuse de co-construction de projets culturels et artistiques en lien avec les citoyens les plus fragiles, les acteurs culturels et les territoires dans une dynamique partenariale du « faire avec ». Il s'agit d'inscrire la création et la culture au cœur des enjeux de la vie citoyenne. Les axes de ce schéma se déclinent autour de la nécessité de faire converger : l'accès du plus grand nombre à la culture et à la création, la construction de parcours et des pratiques par L'Éducation Artistique et Culturelle, la solidarité avec les créateurs, les territoires et les lieux de fabrique en favorisant la permanence artistique.

Le CAUE met au service du Département son Centre de ressources dans les domaines de l'urbanisme, de l'architecture, du paysage et de l'environnement.

Il participe à l'accompagnement des projets d'Action Educative Territoriale et artistiques sur le territoire et aux commissions relatives au « Petit patrimoine » non inscrit et pour les projets d'architecture ou de paysage départementaux, aux jurys de sélections de la maîtrise d'œuvre.

### Le Parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et les projets artistiques

**Les parcours d'Éducation Artistique et Culturelle et les actions de sensibilisation culturelle**, conduits en partenariat avec l'État - Education Nationale et Direction Régionale des Affaires Culturelles - s'adressent en priorité aux collégiens en groupe « classe », pendant le temps scolaire mais également aux publics impliqués



dans des projets artistiques portés par le Département et mis en œuvre par la Direction de la Culture : enfance en danger, résidents en EPHAD, jeunes en foyer, personnes en situation de handicap, etc.

Ces projets visent à accompagner notamment les collégiens vers des démarches d'ouverture culturelle, de sensibilisation à l'architecture et à la connaissance de leur environnement de proximité, par une lecture croisée sur les espaces publics bâtis, la qualité architecturale et les paysages. Ces parcours se traduisent par des séquences d'initiation et de pratiques artistiques en associant équipes pédagogiques, architectes-plasticien(ne)s/designers et relais professionnels dans des projets partenariaux, inscrits dans le cadre de projet d'établissement et d'actions artistiques sur le territoire.

Des études et ressources peuvent ainsi venir enrichir des projets de résidence artistique et de création conçus en étroite collaboration avec un établissement d'accueil et des partenaires variés dans le but de mettre en œuvre des projets liés à la qualité de vie, réinterrogeant la question de l'accueil de lieux de vie, en associant par exemple nos aînés résidant en EHPAD, personnels, jeunes, usagers et familles.

### Le Syndicat Hérault Energies

Dans le cadre de sa compétence d'autorité organisatrice de la distribution de l'énergie, le syndicat Hérault Energies a passé trois contrats de concession, deux pour l'électricité (Enedis et Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres (CESML)) et un pour le Gaz (GRDF). Le syndicat Hérault Energies est compétent en électricité sur 331 communes de l'Hérault et pour le gaz sur 87 communes.

Le syndicat Hérault Energies est compétent pour les investissements en éclairage public par transfert de compétence de 131 communes de l'Hérault. A ce titre et au vu des nécessités de moderniser le parc d'éclairage public, Hérault Energies va démarrer en 2023 un programme pluriannuel de remplacement des lanternes, voire des candélabres de nombreuses communes.

Hérault Energies déploie et exploite un parc de bornes de recharges IRVE sur les communes de l'Hérault, hors métropole. Par ailleurs, le syndicat élabore un **schéma directeur des bornes électriques** qui sera présenté au préfet en fin d'année.

Ainsi, l'ensemble des politiques portées par Hérault Energies permettent de renforcer le partenariat entre le CAUE et le Département, sur des actions contribuant fortement à la transition écologique des territoires et à la sobriété.

### Article 5 : Le partenariat entre le Département et le CAUE

Conformément aux missions du CAUE et en lien avec les priorités départementales énoncées ci-dessus, le programme d'actions du CAUE, mené en partenariat avec le Département, est regroupé en plusieurs thématiques d'action :

- **Axe thématique 1 :** La gouvernance de la convention, en matière d'animation et d'outils ;
- **Axe thématique 2 :** Accompagnement des collectivités en matière d'équipements publics, d'espaces publics et de traversée urbaine, mais aussi d'urbanisme et de prospective ;
- **Axe thématique 3 :** Formation, information et sensibilisation auprès des collectivités - professionnels et élus en matière d'espaces publics, de traversées urbaines et de patrimoine arboré ;
- **Axe thématique 4 :** Contribution au renforcement de l'attractivité territoriale sur plusieurs sujets : paysages et vulnérabilité face au changement climatique, routes durables, œnotourisme, conchyliculture, campings, gîtes départementaux ;
- **Axe thématique 5 :** Sensibilisation à l'architecture, au patrimoine et au paysage.

### L'animation de la convention et sa gouvernance

Ces axes partenariaux se composent d'actions identifiées dans des fiches actions présentes en annexes. Celles-ci précisent le contexte, les objectifs, les modalités de mise en œuvre, les référents et l'évaluation de l'action. Ces actions peuvent être conduites sur une ou plusieurs années.

Une fiche action est spécialement dédiée aux modalités de gouvernance d'animation de la présente convention.

#### **Article 6 : Le suivi du partenariat**

Le Pôle des Solidarités Territoriales grâce notamment au Service Prospective et Urbanisme (SPU) est chargé du pilotage de la présente convention et du suivi des actions de partenariat avec le CAUE.

Des réunions techniques seront organisées en tant que de besoin dans l'année, pour assurer le suivi des actions menées en partenariat. Celles-ci concernent le volet général d'animation de la convention. Des réunions spécifiques peuvent être organisées sur certaines actions avec lien direct avec les services et/ou la direction départementale concernée. Dans ce cas, le SPU en tant que garant de la cohérence d'ensemble, est tenu informé.

En complément, une réunion bilan des actions est prévue annuellement. Cette réunion abordera également le programme d'action prévisionnel de l'année suivante. Certaines actions pourront donner lieu à des réunions d'information, permettant de valoriser les actions auprès des agents de la collectivité.

Sur le plan financier, le CAUE transmet les comptes de l'année N-1 dûment certifiés, composés du bilan comptable, du compte de résultat et de ses annexes, ainsi que le compte rendu d'activité de l'année N-1, à l'issue de son assemblée générale, avant le 30 Juin.

#### **Article 7 : Dispositions diverses**

Tous les documents ou éléments intellectuels issus de la présente convention sont propriété du CAUE de l'Hérault. Leur utilisation ou diffusion devra faire mention du CAUE de l'Hérault et de son intervention initiale.

Toute modification ne pourra y être apportée sans consultation du CAUE de l'Hérault. Pour l'exécution de la présente, le Département fait élection de domicile au Mas d'Alco - 1977, Avenue des Moulins – 34 087 Montpellier Cedex 4 et le CAUE en son siège.

En cas de litige survenant dans l'application de la présente, les parties soussignées attribuent compétence au Tribunal Administratif de Montpellier.

Fait en deux exemplaires à Montpellier, le

Pour le Département de l'Hérault  
Le Président du Conseil départemental,

Kléber MESQUIDA

Pour le CAUE de l'Hérault  
La Présidente,

Julie GARCIN SAUDO

**- ANNEXE -**

**TABLEAU DE SYNTHÈSE DES  
 FICHES ACTIONS**

**(FA)**

<b>N°FA</b>	<b>Thématiques</b>	<b>Sous - thématique</b>	<b>N° Actions</b>	<b>Intitulés d'Actions</b>
1	Gouvernance	Animation	1.1	Organisation d'un comité de pilotage annuel et de comité techniques
			1.2	Participation à l'animation du réseau des correspondants urbanisme
			1.3	Coordination CAUE et Département (volet financement)
		Outils	1.4	Revue de projet entre le CAUE et HI
			1.5	Contributions à la plateforme d'échange GED CAUE/HI
2	Accompagnement des collectivités	Equipements, Espaces publics et traversée urbaine	2.1	Conseils ponctuels du CAUE lors d'opérations sous pilotage Hérault Ingénierie
			2.2	Accompagnement du CAUE à la rédaction de différents accords cadre (HI)
			2.3	Accompagnement du CAUE en matière de traversées urbaines : élus, agents départementaux et/ou HI
			2.4	Contribution du CAUE à l'intégration du volet énergie au sein d'avis simple
		Prospective et urbanisme	2.5	Participation du CAUE aux projets urbains communaux (globaux et sectoriels) Accompagnement des études de définition urbaine communale Consolidation d'avis PPA par le CAUE
			2.6	Participation du CAUE à la démarche « Habiter, le littoral demain ! »
			2.7	Participation du CAUE au Regard croisé sur une note thématique de l'ODH/logement
			2.8	Appui du CAUE à la démarche égalité Homme/Femme dans l'aménagement
			2.9	Participation ponctuelle du CAUE dans la mise en œuvre de la politique ENS du Département
3	Formation et information des élus et professionnels	Espaces publics et traversées urbaines, patrimoine arboré	3.1	Bilan et poursuite des formations et informations des agents départementaux aux méthodes d'approches des projets de requalification de traversées urbaines
			3.2	Mise en place d'une formation « Gestion du patrimoine arboré communal »
4	Contribution au renforcement de l'attractivité territoriale		4.1	Bilan mission de conseil aux domaines et caves de 2017 à 2023, suite ponctuelle dans le cadre de la mission de conseil aux particuliers du CAUE.
			4.2	Mise en place d'une mission de conseil paysager et architecturale pour les installations liées à la conchyliculture
			4.3	Evaluation puis conseil pour la mise à niveau des 6 gîtes d'étape départementaux au sein de Passa Meridia

		<b>4.4</b>	Appui en faveur d'une approche de la qualité des aménagements paysagers des campings
		<b>4.5</b>	Conseils et avis dans les secteurs "Opérations Grands Sites et Grands Sites de France" (dont OGS Salagou)
		<b>4.6</b>	Conseils et avis pour l'intégration des infrastructures à leur environnement et l'adaptation des infrastructures face au changement climatique
<b>5</b>	<b>Sensibilisation à l'architecture et au patrimoine</b>	<b>5.1</b>	Parcours d'AEC dans le cadre d'AET
		<b>5.2</b>	Etudes pour la définition d'actions sur le cadre de vie et le bien-être
		<b>5.3</b>	Sensibilisation des équipes de la direction à l'architecture et au patrimoine.

# Animation

## Outils et partenariat

<p><b>Contexte et Descriptif de l'action</b></p>	<p>La présente convention a pour objet de formaliser les modalités du partenariat entre le Département et le CAUE de l'Hérault. Ce partenariat et les objectifs partagés s'inscrivent dans les 13 engagements pour un Hérault Solidaire et Ecologique.</p> <p>Cette convention de partenariat est triennale pour la période de 2023 à 2025.</p> <p>Le Service Prospective et Urbanisme (SPU) assure l'animation de la convention en lien étroit avec le CAUE et les Services et Directions concernés du Département. Pour cela, une gouvernance souple est identifiée afin de faciliter la coordination de l'ensemble des actions.</p> <p>Certaines actions nécessitent une gouvernance propre entre le CAUE et les services et directions concernées, donnant lieu à des réunions de coordination technique spécifiques.</p> <p>Afin de nourrir les observatoires départementaux et de renforcer notre analyse territoriale, l'ensemble des actions réalisées par le CAUE grâce à cette convention et les précédentes, est capitalisé et accessible pour les directions et services du département, depuis un portail numérique.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Animer la convention 2023-2025 « Département de l'Hérault, CAUE de l'Hérault » par une gouvernance adaptée</li> <li>- Renforcer l'observation et l'analyse territoriales en capitalisant les travaux du CAUE</li> </ul>	
<p><b>Politiques et Schémas Départementaux existants concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La présente convention s'inscrit dans les 13 engagements pour un Hérault Solidaire et Ecologique</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>1.1</b></p>	<p><b>Organisation d'un comité de pilotage annuel</b>, pour établir le bilan de l'année et définir le programme de l'année</p> <p><b>Organisation de réunions techniques</b> intermédiaires pour le suivi des actions</p>
	<p><b>1.2</b></p>	<p><b>Participation à l'animation du réseau des correspondants urbanisme</b> via la valorisation de projets accompagnés par le CAUE</p>
	<p><b>1.3</b></p>	<p><b>Coordination CAUE et Département :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Point sur les demandes de financements d'études de définition urbaine - globales ou sectorielles, études de programmation d'équipements ou espaces publics</li> <li>- Opérations en cours de réalisation suite à intervention CAUE / demandes de financements CD34</li> </ul>
	<p><b>1.4</b></p>	<p><b>Revue de projet entre le CAUE et HI :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des projets portés par le CAUE en lien avec HI</li> <li>- Suivi des projets portés par le CAUE pour le compte des collectivités</li> </ul>

	<p><b>1.5</b></p>	<p><b>Contributions à la plateforme d'échange GED CAUE/HI</b>                  Mise à disposition de documents : convention cadre, dépôt des livrables et études CAUE/HI, liste des opérations HI, liste des opérations CAUE mandatées directement par les collectivités</p>
	<p><b>1.6</b></p>	<p><b>Elaboration et inscription des interventions</b> (diagnostics, études, avis, fiches-conseils) accompagnées par le CAUE auprès de collectivités sur le portail GEO du Département</p>
<p><b>Suivi des actions</b></p> <p>Référents techniques CD                  Référents techniques CAUE</p>	<p><b>Action 1.1 : Organisation d'un comité de pilotage annuel et de réunions techniques</b>  <b>Action 1.2 : Participation à l'animation du réseau des correspondants urbanisme</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA AT / PST/DATC/HI : Vincent Salignac  <b>CAUE</b> : Florence Fombonne Rouvier</p> <p><b>Action 1.3 : Coordination CAUE et Département (volet financement)</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA AT / PST/ DAT : Joseph Phillion, Céline Delage, Vincent Salignac  <b>CAUE</b> : Florence Fombonne Rouvier et Alain Perez</p> <p><b>Action 1.4 : Revues de projet entre le CAUE et HI :</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA AT / PST/DATC-HI : Jérôme Mitjana, Fabien Vermoggen,  <b>CAUE</b> : Florence Fombonne Rouvier et Alain Perez</p> <p><b>Action 1.5 : Plateforme GED</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA AT /PST/DATC -HI : Anne Gimié, Jérôme Combes  <b>CAUE</b> : Xavier Mestre et Valérie Perez</p> <p><b>Action 1.6 : Elaboration et inscription des interventions</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA AT /PST/DANT/SIG et DAT/SPU : Claire Chastagnol et Vincent Salignac  <b>CAUE</b> : Xavier Mestre et Valérie Perez</p>	
<p><b>Calendrier / Fréquence des actions</b></p>	<p><b>Action 1.1</b> : Mise en place du COPIL Gouvernance (1 fois /an) et des réunions techniques intermédiaires selon les besoins à partir de 2023</p> <p><b>Action 1.2</b> : Participation à 2 séquences sur la durée de la convention</p> <p><b>Action 1.3</b> : 5 réunions /an</p> <p><b>Action 1.4</b> : 5 réunions / an [cumulative avec l'action 1.3]</p> <p><b>Action 1.5</b> : Mise en place en 2023 / Entre 1 et 5 documents par an</p> <p><b>Action 1.6</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : Réflexion</li> <li>- 2024 : Expérimentation</li> <li>- 2025 : Développement</li> </ul>	
<p><b>Evaluation et procédure de suivi</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Action 1.1</b> : Continuité annuelle des comités de pilotage</li> <li>- <b>Action 1.2</b> : Un projet valorisé annuellement</li> <li>- <b>Action 1.3</b> : Plusieurs réunions techniques annuelles</li> <li>- <b>Action 1.4</b> : Nombre de revue de projet annuelle</li> <li>- <b>Action 1.5</b> : Nombre de documents/ressources dans la GED</li> <li>- <b>Action 1.6</b> : Etablissement d'un outil SIG permettant d'archiver et de rendre accessible les actions du CAUE pour le département</li> </ul>	

## Equipements &

## Espaces publics / Traversée urbaine

<p><b>Contexte et Descriptif de l'action</b></p>	<p>Le Département accompagne les collectivités territoriales sur de nombreuses politiques citées au sein des « 13 Engagements ». Pour cela, le Département a engagé une démarche partenariale d'Ingénierie Territoriale : le Groupe Hérault (Hérault Ingénierie/Hérault Energie/Territoire 34, ...) à laquelle le CAUE participe activement. Cette participation permet, entre autres, de répondre à plusieurs ambitions, citons :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>Les traversées urbaines</b> qui concernent de nombreux aspects d'aménagement urbains : de la route à la rue, les espaces publics, le cadre bâti, la végétalisation, la mobilité, ...</li> <li>- <b>Le nouveau projet « Route Durable »</b> a l'ambition d'aménager, d'entretenir et d'exploiter les infrastructures routières et cyclables en lien avec la transition écologique et climatique, la transition numérique, tout en étant particulièrement attentif à l'écoute du citoyen et de l'utilisateur (engagement n°9).</li> <li>- <b>L'éclairage public</b> est également un thème important en matière d'aménagement. L'impact esthétique est conséquent et la dimension urbaine et paysagère des installations certains.</li> <li>- <b>Le déploiement de bornes de recharge électrique.</b> Chaque implantation nécessite une réflexion spécifique sur son emplacement au regard de nombreux facteurs (capacité du réseau électrique, proximité de zones de services, commerciales ou touristiques, normes PMR, aspects esthétiques, etc..).</li> <li>- <b>Le déploiement des énergies renouvelables.</b> Celui-ci a un impact sur l'aménagement urbain et l'organisation des bâtiments et des circulations (silos de stockage de combustibles bois, livraison par semi-remorques, etc..).</li> </ul>
<p><b>Objectifs stratégiques recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Répondre aux enjeux de transition écologique dans les aménagements des communes : réseaux secs, éclairage public, borne électrique, panneaux photovoltaïques</li> <li>- Proposer des conseils, des orientations et une offre de service d'Ingénierie Territoriale adaptés aux besoins des collectivités territoriales</li> <li>- Intégrer les infrastructures dans leur environnement</li> </ul>
<p><b>Politiques et Schémas Départementaux (et partenaires) existants concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet des Routes Durables</li> <li>- Syndicat Hérault Energies : Deux concessions pour l'électricité (Enedis et Coopérative d'Electricité de Saint Martin de Londres (CESML))</li> <li>- Le syndicat Hérault Energies est compétent en électricité sur 331 communes de l'Hérault et pour le gaz sur 87 communes</li> <li>- Le syndicat Hérault Energies est compétent pour les investissements en éclairage public par transfert de compétence de 131 communes de l'Hérault</li> <li>- Schéma directeur des bornes électriques [En cours / Fin 2023]</li> </ul>

<b>Actions</b>	<b>2.1</b>	<b>Conseils ponctuels du CAUE</b> lors d'opérations sous pilotage Hérault Ingénierie
	<b>2.2</b>	<b>Accompagnement du CAUE à la rédaction de différents accords cadre</b> en lien avec la centrale d'achat HI (consultation programmiste, ...)
	<b>2.3</b>	<b>Accompagnement du CAUE en matière de traversées urbains : élus, agents départementaux et/ou HI</b> : vision globale et définition ampleur et opportunité du projet/ / volet financier / concertation/ définition de mission de Maitrise d'œuvre Thématiques de la qualité d'usage, l'accessibilité, la résorption des ilots de chaleur, la mise en valeur patrimoniale à intégrer
	<b>2.4</b>	<b>Contribution du CAUE à l'intégration du volet énergie au sein d'avis simple</b> , en matière de : - enfouissement des réseaux secs - éclairage public - intégration des bornes électriques sur l'espace public - transition énergétique et de sensibilisation aux gestes écoresponsables
<b>Suivi des actions</b>  Référénts techniques CD Référénts techniques CAUE	<p><b>Action 2.1 : Conseils ponctuels du CAUE</b>  <b>Action 2.2 : Accompagnement du CAUE à la rédaction de différents accords cadre</b>  <b>Action 2.3 : Accompagnement du CAUE élus sur des traversées urbaines</b>                  Conseil Départemental : DGA AT / PST/DATC/HI : Anne Gimie et Jérôme Combes                  Conseil Départemental : DGA AT / PRM/ Direction adjointe : Magalie Rey                  CAUE : Alain Perez, Serena Palazzi et Patrick Buffard</p> <p><b>Action 2.4 : Intégration enjeu énergie</b>                  Hérault Energie : Stéphane Noyer                  Conseil Départemental : DGA AT / Pôle Patrimoine Habitat / Eric Saquet                  CAUE : Florence Fombonne Rouvier</p>	
<b>Calendrier / Fréquence des actions</b>	<p><b>Action 2.1</b> : 20 sollicitations par an (nombre de sollicitations en fonction des projets)  <b>Action 2.2</b> : 1 à 2 sollicitations par an en fonction des demandes  <b>Action 2.3</b> : Sollicitations à déterminer lors des rendez-vous techniques  <b>Action 2.4</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Au fur et à mesure, une information régulière d'HE permettrait d'identifier le besoin en travaux d'enfouissement dans le cadre des opérations de réaménagement urbain de commune accompagnés par le CAUE. La coordination de travaux pourrait être envisagée.</li> <li>- HE pourrait transmettre son programme de travaux annuellement afin que le CAUE identifie les communes à enjeux esthétique, sur lequel un dialogue est nécessaire (caler une réunion d'échange sous 1 an)</li> <li>- Au fur et à mesure, le CAUE pourrait questionner les communes sur leur besoin en IRVE. Echanger sur le(s) site(s) possible(s) d'installation, sur lequel un dialogue serait nécessaire (réunion d'échange sous à partir de 2024)</li> <li>- Accompagner HE dans le déploiement technique de panneaux photovoltaïque d'autoconsommation (réunion de calage en 2024)</li> </ul>	
<b>Evaluation et procédure de suivi</b>	<p><b>Actions 2.1 à 2.3</b> : Evolution du nombre de sollicitation par an  <b>Action 2.4</b> : Fixer les réunions d'échange et de calage technique sur les thématiques identifiées</p>	



## Prospective et Urbanisme

<p style="text-align: center;"><b>Contexte et descriptif de l'action</b></p>	<p>Le CAUE est un acteur très présent au côté des collectivités territoriales, pour produire des projets de qualité et d'actualité : renouvellement urbain, revitalisation des cœurs de villes et de villages, espaces publics, adaptation au changement climatique (mobilité, végétalisation, désimperméabilisation, ressources en eau, ...) et la résilience écologique des territoires. Ainsi, le CAUE est un appui aux différentes directions et différents services du Département sur ces thèmes, notamment le SPU (Service Prospective Urbanisme), grâce aux études urbaines et à la consolidation de certains avis PPA (Personne Publique Associée).</p> <p>Plusieurs actions sur les thèmes de la prospective et de l'urbanisme confortent ces démarches :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le concours « <b>Habiter le littoral, demain !</b> », situé sur le site des Hierles à Frontignan, est le fait d'une convergence de visions : un travail collectif ancien entre la ville et le Département sur le trait de côte, adossé d'une volonté politique commune entre nos institutions (ville, Département, CAUE), afin de porter un projet pédagogique et innovant autour d'un mode de vie adapté aux effets du changement climatique.</li> </ul> <p>Dans sa préparation, le programme du concours a fait l'objet d'un partenariat multi acteurs (Département, CAUE, Ville de Frontignan, Etat, Région). Le jury a délibéré pour classer les lauréats, qui se répartissent une enveloppe de 30 000€. Les prix ont été remis le 6 février par Le Maire de Frontignan, la Présidente du CAUE et le Président du Département. Les prochaines étapes sont la conférence grand public et la diffusion des productions des lauréats.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- <b>L'observatoire départemental de l'habitat (ODH)</b> constitue un partenariat entre les collectivités et l'Etat qui vise à produire de la connaissance, mettre à disposition des données et être un lieu d'échange sur les politiques de l'habitat.</li> <li>- <b>Un travail de sensibilisation à l'égalité femme-homme</b> est conduit en interne au sein du Pôle des Solidarités territoriales (PST). Ce groupe de travail a pour but de favoriser le vivre ensemble et la bienveillance collective, par l'aménagement des espaces publics et des équipements. Ce groupe est résolument ouvert vers les territoires et les Directions composant le Département.</li> <li>- <b>Les Espaces Naturels Sensibles (ENS)</b> constituent le socle de la préservation et de la valorisation du patrimoine naturel, des paysages et de la biodiversité du Département. Pour la plupart aménagés et tous ouverts gratuitement au public, ces sites sont gérés pour permettre la préservation et la valorisation de la biodiversité et des paysages, les activités de pleine nature, le maintien d'activités pastorales traditionnelles, la préservation contre l'incendie et l'étalement urbain.</li> </ul>
<p style="text-align: center;"><b>Objectifs stratégiques recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Maîtriser le développement urbain, promouvoir un urbanisme résilient</li> <li>- S'adapter au changement climatique</li> <li>- Sensibiliser les divers acteurs du territoire par une pédagogie affichant la nécessité d'aménager différemment le littoral</li> <li>- Promouvoir un habitat durable</li> <li>- Dynamiser le réseau des collectivités territoriales autour de la connaissance en matière d'habitat</li> </ul>

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer des aménagements plus inclusifs</li> </ul>
<p><b>Politiques et Schémas Départementaux existants concernés</b></p>		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Orientations d'Aménagement Départementales de l'Hérault</li> <li>- Projet Route Durable</li> <li>- Concours « Habiter le littoral, demain ! »</li> <li>- Plan départemental de l'habitat (PDH)</li> <li>- Plan départemental d'actions pour le logement et l'hébergement des personnes défavorisées (PDALHPD)</li> <li>- Convention cadre de partenariat relatif à l'ODH, entre l'Etat, le Département et l'ADIL</li> <li>- Collèges apaisés, pour une bienveillance collective</li> <li>- Schéma Départemental des Espaces Naturels Sensibles</li> </ul>
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>2.5</b></p>	<p><b>Participation du CAUE aux projets urbains communaux</b> (globaux et sectoriels) incluant, notamment :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- la revitalisation et valorisation des centres anciens</li> <li>- le réinvestissement urbain</li> <li>- l'adaptation au changement climatique (mobilités, trame végétale, désimperméabilisation des sols, ruissellements, ...)</li> <li>- la désimperméabilisation des accotements et délaissés routiers, limiter l'imperméabilisation des voies vertes en privilégiant des matériaux drainants et naturels</li> </ul> <p><b>Accompagnement des études de définition urbaine communale</b></p> <p><b>Consolidation d'avis PPA par le CAUE</b></p>
	<p><b>2.6</b></p>	<p><b>Participation du CAUE à la démarche « Habiter, le littoral demain ! »</b></p> <p>Valorisation de la démarche via des séquences de concertation et présentation</p>
	<p><b>2.7</b></p>	<p><b>Participation du CAUE au Regard croisé sur une note thématique de l'ODH/logement</b></p>
	<p><b>2.8</b></p>	<p><b>Appui du CAUE à la démarche égalité Homme/Femme</b> dans l'aménagement du territoire</p>
	<p><b>2.9</b></p>	<p><b>Participation ponctuelle du CAUE dans la mise en œuvre de la politique ENS du département :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Aider à définir le besoin (aménagements d'accueil, de valorisation, d'interprétation) ;</li> <li>- Aider à la rédaction des cahiers des charges en vue de la réalisation d'aménagements ;</li> <li>- Aider à la réalisation d'avis suite à la réalisation d'études,</li> <li>- Appui au cadrage des projets départementaux en matière de préservation des sites paysages et du patrimoine architectural propriété du département et d'intégration des projets dans les périmètres de protection architecturale et paysagère (AVAP, Site classés, sites inscrits).</li> </ul>
<p><b>Suivi des actions</b></p> <p>Référents techniques CD</p> <p>Référents techniques CAUE</p>		<p><b>Action 2.5 : Projet urbain et planification</b></p> <p>Conseil Départemental :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGA AT / PST/ DAT/ SPU : Vincent Salignac</li> <li>- DGA AT / PRM / Magalie Rey</li> </ul> <p>CAUE : Florence Fombonne Rouvier                  &amp; 5 architectes urbanistes conseillers référents/ secteurs</p>

	<p><b>Action 2.6 : Participation du CAUE à la démarche « Habiter, le littoral demain ! »</b>                  Conseil Départemental : DGA DETIE/ MDDP : Michel Peyre                  CAUE : Patrick Buffard et Serena Palazzi</p> <p><b>Action 2.7 : Participation du CAUE au Regard croisé sur une note thématique de l'ODH</b>                  Conseil Départemental : DGA AT / DHA / ODH : Déborah Soria                  CAUE : Florence Fombonne Rouvier</p> <p><b>Action 2.8 : Démarche égalité Homme/Femme dans l'aménagement</b>                  Conseil Départemental : DGA AT / PST/ DANT/ SIG et DAT / SPU : Oriane Garcia et Anaëlle Morel                  CAUE : Florence Fombonne Rouvier et Lydie Champonnois</p> <p><b>Action 2.9 : Participation ponctuelle du CAUE dans la mise en œuvre de la politique ENS du département</b>                  Conseil Départemental : DGA DETIE / SBEN/ : Sabine Huet                  CAUE : Florence Fombonne Rouvier</p>
<p><b>Calendrier / Fréquence des opérations</b></p>	<p><b>Action 2.5 :</b> Au fur et à mesure des sollicitations des municipalités héraultaises qui souhaitent élaborer leur projet urbain communal – ou investir un des sujets cités</p> <p><b>Action 2.6 :</b> 2023-2024 valorisation des résultats du concours, mise en évidence des réflexions</p> <p><b>Action 2.7 :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- 2023 : définition d'une méthode et thématique de travail commune avec le Département, l'ADIL et l'Etat</li> <li>- Février 2024 : proposition au comité de programmation de l'ODH (collectivités-membres) et validation COFIL</li> <li>- Courant 2024 : publication de la note sur le site et présentation (format court type webinaire).</li> </ul> <p><b>Action 2.8 :</b> Intervention ponctuelle, au fur et à mesure selon les avancées du groupe de travail (2023-2025)</p> <p><b>Action 2.9 :</b> Intervention ponctuelle, au fur et à mesure de la définition de la demande</p>
<p><b>Evaluation et procédure de suivi</b></p>	<p><b>Action 2.5 :</b> Etudes urbaines financées, réalisées, publiées et intégrées dans les DUL</p> <p><b>Action 2.6 :</b> Publication des résultats du concours</p> <p><b>Action 2.7 :</b> Publication et présentation de la note</p> <p><b>Action 2.8 :</b> Organisation d'une semaine de l'égalité femme-homme au sein du pst                  Nombre de projets d'aménagement prenant en compte l'égalité femme-homme (écoles, aires de jeux, places, etc.)</p> <p><b>Action 2.9 :</b> Définition de la méthode, rencontre technique</p>

# Information élus et professionnels

## Espaces publics &

## Traversées urbaines / Patrimoine arboré

<p><b>Contexte et descriptif de l'action</b></p>	<p>Suite aux actions de formation réalisées en 2022 à l'attention des agents du PRM sur la méthodologie et la programmation des projets de traversées urbaines, l'enjeu est désormais d'informer et d'échanger avec les élus pour partager les méthodes d'approche.</p> <p>Cette question de la formation des élus et des professionnels est également à poursuivre concernant le patrimoine arboré. En effet, le Département est actuellement engagé dans le Label « Terres Saines », qui est une démarche engagée concernant la gestion durable des espaces verts. Par ailleurs, la politique auprès des communes en matière de plantations d'arbres est à prolonger (8 000 arbres).</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développer une vision partagée des méthodes d'approches des projets de requalification de traversées urbaines (agents, professionnels et élus)</li> <li>- Inscrire notre action dans une philosophie de gestion durable des espaces départementaux</li> </ul>	
<p><b>Politiques et Schémas Départementaux existants concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet des Routes Durables</li> <li>- 8 000 arbres</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>3.1</b></p>	<p><b>Bilan et poursuite des formations et informations des agents départementaux aux méthode d'approches des projets de requalification de traversées urbaines.</b> Développer les outils vers les élus au sein d'un format « Atelier des territoires des CAUE »</p>
	<p><b>3.2</b></p>	<p><b>Mise en place d'une formation « Gestion du patrimoine arboré communal »</b> à destination des agents départementaux, communaux et élus.</p> <p>Il s'agit d'un complément au format « Atelier des territoires des CAUE » - l'Arbre dans l'espace public</p>
<p><b>Suivi des opérations</b></p> <p>Référents techniques CD Référents techniques CAUE</p>	<p><b>Action 3.1 : Traversées urbaines</b>  <b>Conseil Départemental :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGA AT/ PMR /direction adjointe : Magalie Rey et Evelyne Montané</li> <li>- DGA AT / PST / HI – DATC : Fabien Vermogen</li> </ul> <p><b>CAUE :</b> Alain Perez, Serena Palazzi et Patrick Buffard</p> <p><b>Action 3.2 : Gestion du patrimoine arboré</b>  <b>Conseil Départemental :</b></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- DGA AT / PMO/ Direction Protection et valorisation / Unité étude : Pierre Maris</li> <li>- DGA AT / PST / HI – DATC : Fabien Vermogen</li> </ul> <p><b>CAUE :</b> Anaïs Hervouet et Serena Palazzi</p>	

<b>Calendrier / Fréquence des actions</b>	<b>Action 3.1 Traversées urbaines</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 1 journée 2023</li><li>- 2 journées 2024</li><li>- A déterminer en fonction des résultats</li></ul> <b>Action 3.2 Gestion du patrimoine arboré</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- 2 jours / an</li></ul>
<b>Evaluation et procédure de suivi</b>	<b>Action 3.1 et Action 3.2 : Nombre d'événements annuels et son évolution</b>

# Contribution au renforcement de l'attractivité territoriale

<p><b>Contexte et descriptif de l'action</b></p>	<p>Le contexte environnemental, le réchauffement climatique et la raréfaction des ressources en eau impose un changement de paradigme en faveur d'une nouvelle économie touristique.</p> <p>En ce sens, l'action du Département s'oriente résolument en faveur de projets intégrant les principes du développement durable et de qualité paysagère des aménagements (équipements, bâti, campings, infrastructures, ...).</p> <p>Par ailleurs, l'appui aux filières qui constituent l'ADN de notre territoire telles que la conchyliculture, la viticulture et les loisirs de nature porteuses de richesses culturelles, économiques et sociales constituera un axe de travail prioritaire.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Participer à valoriser le patrimoine conchylicole de l'Hérault afin d'améliorer l'expérience de visite des clientèles.</li> <li>- Accompagner la réflexion et participer aux travaux sur l'amélioration des gîtes en gestion départementale sur la Passa Méridia afin de proposer une itinérance de qualité.</li> <li>- Favoriser la transition énergétique des campings, les économies d'eau et concourir à l'amélioration du cadre paysager par des actions pilotes à construire en lien avec la DETEL.</li> </ul>	
<p><b>Politiques et Schémas Départementaux existants concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Projet des Routes Durables</li> <li>- Schéma départemental pour un tourisme durable et responsable 4 axes (et 16 actions).</li> </ul> <p>Au titre du tourisme, l'action menée par le CAUE concernera plus particulièrement l'axe 1 : « s'adapter aux évolutions climatiques et aux enjeux environnementaux » au niveau duquel s'inscrit la stratégie Hérault littoral ainsi que l'action 8 du schéma : « Consolider nos filières prioritaires et les adapter aux nouveaux défis ».</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Politique sportive</li> <li>- Schéma de développement des ports départementaux et des filières maritimes</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>4.1</b></p>	<p><b>Bilan mission de conseil aux domaines et caves de 2017 à 2023, suite ponctuelle dans le cadre de la mission de conseil aux particuliers du CAUE.</b> Accompagnement du CAUE en matière de mise en valeur du patrimoine paysager sur l'itinéraire de l'oënotour (entrées de village, signalétique...)</p>
	<p><b>4.2</b></p>	<p><b>Mise en place d'une mission de conseil paysager et architectural pour les installations liées à la conchyliculture (Conchytourisme) en 2 temps, évaluation globale des enjeux et cadre de mission, visite-conseils par établissement</b></p>
	<p><b>4.3</b></p>	<p><b>Evaluation puis conseil pour la mise à niveau des 6 gîtes d'étape départementaux au sein du réseau vert départemental (Passa Meridia) :</b></p>

	<p>répondre aux attentes des clientèles, améliorer l'intégration paysagère de ces établissements, renforcer l'appartenance à un itinéraire structurant</p> <p><b>4.4</b> <b>Appui en faveur d'une approche de la qualité des aménagements paysagers des campings</b> (associée au principe d'économie de la consommation d'eau)</p> <p><b>4.5</b> <b>Conseils et avis dans les secteurs "Opérations Grands Sites et Grands Sites de France" (dont OGS Salagou)</b> - sous réserve articulation avec architecte et/ou paysagiste conseil désigné sur ces territoires</p> <p><b>4.6</b> <b>Conseils et avis pour l'intégration des infrastructures à leur environnement et l'adaptation des infrastructures face au changement climatique</b> : prendre en compte systématiquement le paysage dans les projets en rase campagne (avec notamment la commission de gestion des plantations), travailler à la résorption des îlots de chaleur notamment sur les projets de traversées urbaines et les voies vertes</p>
<p><b>Suivi des opérations</b></p> <p>Référents techniques CD</p> <p>Référents techniques CAUE</p>	<p><b>Action 4.1 : Bilan mission de conseil aux domaines et caves de 2017 à 2023, suite ponctuelle dans le cadre de la mission de conseil aux particuliers du CAUE</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA DETIE/ DAMAT/DMTE/ Service tourisme : Magali Boyer, Marie Doutremepuich  <b>CAUE</b> : Alain Perez, Serena Palazzi</p> <p><b>Action 4.2 : Mise en place d'une mission de conseil paysager et architecturale pour les installations liées à la conchyliculture</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA DETIE/ DAMAT/DMTE/ Service tourisme et service ports et filières maritimes : Marie Doutremepuich / Magali Boyer / Cecile Langree  <b>CAUE</b> : Patrick Buffard et Lydie Champonnois</p> <p><b>Action 4.3 : Evaluation puis conseil pour la mise à niveau des 6 gîtes d'étape départementaux</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA ECJSL / Pole culture sports / Direction des Sports et nature : Emmanuel Saunière, Hugues Dijols et DGA AT / Pôle Patrimoine Habitat / Eric Saquet  <b>CAUE</b> : Alain Perez, Serena Palazzi</p> <p><b>Action 4.4 : Appui en faveur d'une approche de la qualité des aménagements paysagers des campings</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA DETIE/ P3E - DETEL/ Service Eau, Risques et littoral : Caroline Muller et Magali Boyer  <b>CAUE</b> : Alain Perez, Anaïs Hervouet</p> <p><b>Action 4.5 : Conseils et avis dans les secteurs "Opérations Grands Sites et Grands Sites de France" (dont OGS Salagou)</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA DETIE/ DAMAT/DMTE/ Service tourisme : Magali Boyer, Marie Doutremepuich  <b>CAUE</b> : Alain Perez, Anaïs Hervouet</p> <p><b>Action 4.6 : Conseils et avis pour l'intégration des infrastructures à leur environnement et l'adaptation des infrastructures face au changement climatique</b>  <b>Conseil Départemental</b> : DGA AT/PRM/Magalie Rey  <b>CAUE</b> : Florence Fombonne Rouvier</p>

<b>Calendrier / Fréquence des actions</b>	<b>Actions 4.1 à 4.5:</b> Le calendrier des interventions sera proposé suite à une rencontre avec les Directions et services concernés. Il prendra en compte les priorités d'intervention définies dans le cadre des différents schémas. Les cotech pourront être établis 1 fois par quadrimestre et les fiches conseil au nombre de 3 à 4/an. <b>Action 4.6:</b> Sollicitations ponctuelles du CAUE sur certaines opérations
<b>Evaluation et procédure de suivi</b>	<b>Actions 4.1 à 4.5:</b> <ul style="list-style-type: none"><li>- Réunion des groupes de travail par thématiques (COTECH/COFIL à mettre en place).</li><li>- Rythme des COTECH</li><li>- Mise en place d'indicateurs de résultats (ex. nombre de mas conchyliques conseillés, nombre de visites terrains...)</li></ul> <b>Action 4.6:</b> Nombre de sollicitation annuelle et son évolution



# Sensibilisation à l'architecture et au patrimoine

<p><b>Contexte et descriptif de l'action</b></p>	<p>Les parcours d'Éducation Artistique et Culturelle conduits en partenariat avec l'État-Education Nationale et Direction Régionale des Affaires Culturelles- s'adressent en priorité aux collégiens en groupe « classe », pendant le temps scolaire.</p> <p>Ils visent à accompagner les élèves vers des démarches d'ouverture culturelle, de sensibilisation à l'architecture et à la connaissance de leur environnement de proximité par une lecture croisée sur les espaces publics bâtis, la qualité architecturale et les paysages. Ces parcours se traduisent par des séquences d'initiation et de pratiques artistiques en associant équipes pédagogiques, architectes-plasticien/designers et relais professionnels dans des projets partenariaux inscrits dans le cadre de projet d'établissement et d'actions artistiques sur le territoire.</p> <p>Des études et ressources peuvent venir enrichir des projets de résidence artistique et de création conçus en étroite collaboration avec un établissement d'accueil et des partenaires variés, dans le but de mettre en œuvre des projets liés à la qualité de vie, réinterrogeant la question de l'accueil de lieux de vie : en associant par exemple nos aînés résidant en EHPAD, personnels, jeunes, usagers et familles.</p>	
<p><b>Objectifs stratégiques recherchés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagner les élèves vers une plus grande sensibilisation à l'architecture, aux espaces publics bâtis, aux paysages</li> </ul>	
<p><b>Politiques et Schémas Départementaux existants concernés</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Schéma culturel 2023-2028</li> <li>- Démarche qualité d'accueil</li> <li>- Schéma de l'Autonomie</li> </ul>	
<p><b>Actions</b></p>	<p><b>5.1</b></p>	<p><b>Parcours d'AEC dans le cadre d'AET (Actions Educatives Territoriales)</b></p>
	<p><b>5.2</b></p>	<p><b>Etudes pour la définition d'actions sur le cadre de vie et le bien-être</b> en lien avec des projets artistiques autour de l'hospitalité et l'accueil de publics spécifiques : EHPAD, crèche départementale, foyers de l'enfance, MESC, SAVS ...</p>
	<p><b>5.3</b></p>	<p><b>Sensibilisation des équipes de la direction à l'architecture et au patrimoine.</b> A recroiser avec les actions grand public proposées par le CAUE – « balades architecturales et urbaines », « Rendez-vous au jardin », « conférences, expositions, centre de ressources »</p>
<p><b>Suivi des actions</b></p> <p>Référents techniques CD Référents techniques CAUE</p>	<p><b>Action 5.1 : Parcours d'AEC dans le cadre d'AET</b>  <b>Action 5.2 : Etudes pour la définition d'actions sur le cadre de vie et le bien-être</b>  <b>Action 5.3 : Sensibilisation des équipes de la direction à l'architecture et au patrimoine.</b></p>	

	<b>Conseil Départemental</b> : DGA ECJSL/ Pôle Culture Sports/ Direction de la culture / Service éducation artistique et développement culturel : Sophie Lecat / Rodier Julien/Gilles Navarro <b>CAUE</b> : Anne-Marie Llanta
<b>Calendrier / Fréquence des opérations</b>	<b>Action 5.1</b> : 3 actions en collège par an [sur une année scolaire janvier/juin] <b>Action 5.2</b> : A définir en fonction de la programmation annuelle <b>Action 5-3</b> : A définir en fonction de la programmation annuelle (format 1 journée)
<b>Evaluation et procédure de suivi</b>	<ul style="list-style-type: none"><li>- Comité de suivi technique</li><li>- Bilan annuel des actions menées</li></ul>